

Image not found or type unknown



Litige après construction - accès vide sanitaire

Par **Dams73**, le **23/02/2010** à **22:50**

Bonjour, j'ai acheté sur plan un bien immobilier il y a 3 ans. Suite à l'apparition de trace d'humidité dans mon garage j'ai constaté une absence d'accès et surtout d'aération du vide sanitaire (accès rebouché lors de la construction). Les murs du vide sanitaire sont détrempés et de l'eau ruisselle. J'ai demandé une expertise. Le rapport stipule une non conformité dans la construction mais n'engendre pas de désordre rendant l'ouvrage impropre à sa destination ou compromettant sa solidité. Le constructeur refuse donc de prendre en charge la mise en conformité (1300 €). Que puis-je faire ? Merci